

**ANNEXE aux
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNATS DM3
Saison 2026 - 2027**

Le Présent Règlement possède la même force Obligatoire à l'égard, des associations sportives, des sections Basketball des groupements sportifs multisports, et le cas échéant les établissements affilié(e)s à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et ayant leur siège dans l'Indre-et-Loire.

Ce présent règlement est notamment destiné à fixer certains points qui ont trait au fonctionnement pratique des championnats du Comité Départemental.

Les points non précisés par ce règlement seront traités conformément aux règlements et statuts de la Fédération Française et du Comité Indre-et-Loire de basketball

Organisation Sportive (DM3)

- Le championnat seniors masculins DM3 sera composé de 18 équipes réparties sur deux poules A & B sur une formule à 10 équipes avec 1 exempt par poule, qui se rencontreront en match Aller / Retour.
- Chacune de ces 2 Poules sera constituée par tirage au sort en mixant les éventuelles équipes d'un même club.
- L'éventuelle nouvelle équipe engagée après le 15 Août 2026 sera intégrée à la poule A.
- Une finale sera organisée entre les 2 équipes classées 1^{ère} de chaque poule. L'équipe vainqueur de cette rencontre sera déclarée Championne Départementale DM3. Cette rencontre se déroulera le Week-end des 8 / 9 Mai 2027. L'équipe recevant sera défini par tirage au sort.
- Les équipes Classées 1^{ère} de chacune des 2 poules accéderont à la division DM2.

Généralités :

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Pôle Compétitions pour avis qui sera soumis à ratification du 1^{er} Bureau ou Comité Directeur suivant.